



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de la matière	Cleansweep One
# CAS	Mélange
Usage du produit	Nettoyant
Fabricant	Graffiti Solutions Canada 552 St Thomas Rang Embrun, ON K0A 1W0 CA Téléphone: 613-838-5842 Téléphone: 866-906-9273 Télécopie : 613-838-5842
CANUTEC	613-996-6666

2. Identification des risques

Description générale des risques	DANGER PEUT CAUSER DES BRÛLURES CHIMIQUES AUX YEUX ET DE LA PEAU.
Effets potentiels sur la santé à court terme	
Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Yeux	Cause des brûlures chimiques. Peut causer la cécité.
Peau	Peut causer des brûlures chimiques.
Inhalation	Peut causer l'irritation des voies respiratoires ou des brûlures chimiques.
Ingestion	Nocif si avalé. Peut causer des brûlures chimiques de la bouche, la gorge et l'estomac.
Organes cibles	Yeux. Système respiratoire. Peau.
Effets chroniques	L'exposition prolongée ou répétée aux dilutions peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.
Signes et symptômes	Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.
Statut réglementaire OSHA	Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	# CAS	Pour cent
Acide phosphorique	7664-38-2	10 - 30
Sulfate de sodium et de 2-[2-(tétradécyloxy)éthoxy]éthyle	25446-80-4	1 - 5
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	25155-30-0	1 - 5
Éthanol	64-17-5	0.1 - 1

4. Premiers soins

Mesures de premiers soins	
Yeux	Rincer immédiatement à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer pendant 15 minutes. Obtenir immédiatement de l'attention médicale.
Peau	Rincer immédiatement à grande eau. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Ingestion	Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Appeler un médecin. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions.
Avis aux médecins	Les symptômes peuvent être différés.

Conseils généraux	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.
--------------------------	--

5. Mesures de lutte contre le feu

Propriétés inflammables	Non inflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Produit chimique en poudre. Dioxyde de carbone. Brouillard.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible
Protection pour les pompiers	
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de phosphore. Oxydes de carbone.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Pas disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Pas disponible.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.
Méthodes de contention	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits
Méthodes de nettoyage	Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7. Manutention et entreposage

Manipulation	DANGER Peut causer des brûlures chimiques aux yeux et de la peau. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Stockage	Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer dans un conteneur fermé loin des matières incompatibles.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	LECT	3 mg/m3
	MPT	1 mg/m3
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	PEL limite d'exposition autorisée	1 mg/m ³
Éthanol (CAS 64-17-5)	PEL limite d'exposition autorisée	1900 mg/m ³
		1000 ppm
Limites d'exposition	Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH ou PEL.	
Mesures d'ingénierie	Ventilation générale adéquate.	
Protection individuelle		
Protection pour les yeux et le visage	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.	
Protection des mains	Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.	
Protection de la peau et du corps	Conformément aux directives de votre employeur.	
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.	
Considérations d'hygiène générale	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.	

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
Couleur	vert clair
Forme	Liquide
Odeur	Menthe
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
État physique	Liquide.
pH	1.2
Point de congélation	Pas disponible.
Point d'ébullition	Pas disponible
Point de fusion	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Pas disponible.
Pression de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité	Pas disponible
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Pas disponible
Solubilité (eau)	Pas disponible
Densité relative	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
COV	Pas disponible.
Pourc. de mat. volatiles	Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	Réagit violemment avec des matières alcalines. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents de réduction.
Matières incompatibles	Agents de réduction. Substances caustiques. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de phosphore.

11. Propriétés toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	2740 mg/kg
<i>Orale</i> DL50	Rat	1530 mg/kg
CL50 Pas disponible		
Dodécylbenzènesulfonate de sodium (CAS 25155-30-0)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Rat	2700 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50		
<i>Orale</i> DL50	Rat	438 mg/kg
Éthanol (CAS 64-17-5)		
Aiguë <i>Inhalation</i> CL50	Rat	31623 ppm, 4 heures
	souris	39 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i> DL50	chien	5500 mg/kg
	cobaye	5600 mg/kg
	Rat	7060 mg/kg
	souris	3450 mg/kg
Sulfate de sodium et de 2-[2-[2-(tétradécyloxy)éthoxy]éthoxy]éthyle (CAS 25446-80-4)		
CL50 Pas disponible		
DL50 Pas disponible		

Effets d'une exposition aiguë

Yeux	Cause des brûlures chimiques. Peut causer la cécité.
Peau	Peut causer des brûlures chimiques.
Inhalation	Peut causer l'irritation des voies respiratoires ou des brûlures chimiques.
Ingestion	Nocif si avalé. Peut causer des brûlures chimiques de la bouche, la gorge et l'estomac.

Sensibilisation Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets chroniques Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Cancérogénicité Voir ci-dessous.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Éthanol (CAS 64-17-5) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Éthanol (CAS 64-17-5) Volume 44, Volume 96, Volume 100E 1 Cancérogène pour l'homme.
Volume 96, Volume 100E 1 Cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

Éthanol (CAS 64-17-5) Cancérogène.

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu

Éthanol (CAS 64-17-5) Carcinogène connu chez l'homme.

Mutagénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets sur la reproduction Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Tératogénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Nom des produits toxicologiquement synergiques Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement.

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'essais
Dodécylbenzènesulfonate de sodium (CAS 25155-30-0)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	3.26 - 14.51 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	3.2 - 5.6 mg/l, 96 heures
Éthanol (CAS 64-17-5)			
Crustacés	CE50	Daphnia	11744.5 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	7.7 - 11.2 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	> 100 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradabilité Pas disponible.

Bioaccumulation / accumulation Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement Pas disponible.

Effets sur l'environnement Pas disponible.

Toxicité aquatique Pas disponible.

Coefficient de partage

Dodécylbenzènesulfonate de sodium 0.45
Éthanol -0.31

Renseignements sur l'évolution du produit chimique Pas disponible.

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets des résidus / produits non utilisés Pas disponible

Emballages contaminés Pas disponible

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1805
Appellation réglementaire adéquate	Acide phosphorique en solution
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	A7, IB3, N34, T4, TP1
Exceptions liées au conditionnement	154
Conditionnement autrement qu'en vrac	203
Conditionnement en vrac	241

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1805
Appellation réglementaire adéquate	ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III

DOT



TMD



15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Mass reporting threshold/Identification Number

Éthanol (CAS 64-17-5)	1 tonnes
-----------------------	----------

Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	1 %
Dodécylbenzènesulfonate de sodium (CAS 25155-30-0)	1 %
Éthanol (CAS 64-17-5)	0.1 %

Situation SIMDUT	Contrôlé
Classement SIMDUT	Catégorie E - Matière corrosive

L'étiquetage SIMDUT



Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail

Dangereux selon 29 CFR 1910.1200 Oui

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

US CWA Section 311 Hazardous Substances: Listed substance

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Inscrit.

Dodécylbenzènesulfonate de sodium (CAS 25155-30-0) Inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Inscrit.

Dodécylbenzènesulfonate de sodium (CAS 25155-30-0) Inscrit.

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.

US CAA Section 111 Volatile Organic Compounds: Listed substance

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Quantité à déclarer CERCLA (Superfund)

Acide phosphorique: 5000

Dodécylbenzènesulfonate de sodium: 1000

Éthanol: 100

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Risque immédiat - Oui
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

Régulations des états

AVERTISSEMENT: Ce produit contient des traces décelables de produits chimiques reconnus par l'État de la Californie pour causer des anomalies congénitales et des dangers pour l'appareil reproducteur.

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Inscrit.

Dodécylbenzènesulfonate de sodium (CAS 25155-30-0) Inscrit.

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Inscrit.

Dodécylbenzènesulfonate de sodium (CAS 25155-30-0) Inscrit.

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Inscrit.

Dodécylbenzènesulfonate de sodium (CAS 25155-30-0) Inscrit.

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Inscrit.

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Inscrit.

Dodécylbenzènesulfonate de sodium (CAS 25155-30-0) Inscrit.

Éthanol (CAS 64-17-5)

Inscrit.

US - New York Release Reporting: Substances dangereuses: Listed substance

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

Inscrit.

Dodécylbenzènesulfonate de sodium (CAS 25155-30-0)

Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

Inscrit.

Dodécylbenzènesulfonate de sodium (CAS 25155-30-0)

Inscrit.

Éthanol (CAS 64-17-5)

Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

Inscrit.

Dodécylbenzènesulfonate de sodium (CAS 25155-30-0)

Inscrit.

Éthanol (CAS 64-17-5)

Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

Inscrit.

Dodécylbenzènesulfonate de sodium (CAS 25155-30-0)

Inscrit.

Statut de l'inventaire

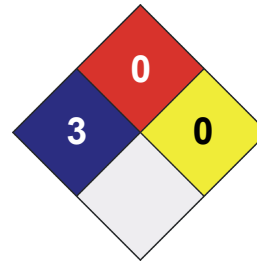
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

06-Février-2014

Date en vigueur

01-Février-2014

Date d'expiration

01-Février-2017

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. No de téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Cette fiche technique santé-sécurité est conforme à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010